

Annonces Légales

E L TECHNOLOGIES

Société par actions simplifiée au capital de 20 000 euros
Siège social : 27 avenue Saint Pierre
36000 Châteauroux
432 611 721
RCS Châteauroux

La société E L TECHNOLOGIES a été établie par acte sous signature privée en date du 27 Octobre 2021 un projet de fusion avec la société DOCUMENTHOM CENTRE VAL DE LOIRE, société absorbante, société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros, dont le siège social est 810 rue Léonard de Vinci 45400 SEMOY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Orléans sous le numéro 821 097 441. Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC en date du 5 Novembre 2021 et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet juridiquement le 31 décembre 2021. En application des dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, la société DOCUMENTHOM CENTRE VAL DE LOIRE étant propriétaire de la totalité des actions composant le capital social de la société E L TECHNOLOGIES depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de commerce, la société E L TECHNOLOGIES s'est trouvée dissoute sans liquidation et la fusion a été définitivement réalisée.

Pour avis

SI ÇA SE PASSE CHEZ VOUS C'EST DANS
L'Écho du Berry
VOUS INFORME SUR VOTRE VILLE
VOTRE CANTON ET VOTRE REGION
CHAQUE LA CHÂTRE - 02 54 06 11 99
ST-AMAND - 02 48 82 11 21
JEUDI www.echoduberry.fr

LABRUNE SARL

Au capital de 3 000 euros
Siège social : 212 Avenue de la Forêt
36330 Le Poinçonnet

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2021, l'AG Extraordinaire a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2021, nommé en qualité de liquidateur M. Rodolphe LABRUNE, demeurant 212 avenue de la forêt 36330 Le Poinçonnet et fixé le siège de liquidation au siège social Les modifications seront effectuées au RCS de Châteauroux.

Cession de fonds de commerce

SCP DROJAT CAQUINEAU
Notaires associés
30, rue Pierre d'Aubusson
23200 AUBUSSON

Suivant acte reçu par Me Nathalie DROJAT, notaire associé à Aubusson, le 4 Janvier 2022, enregistré au SPFE de Guéret le 06/01/2022 réf 2304P01 2022N00005, Mme Caroline Louise Renée NOURRISSAU, Esthéticienne, demeurant à VALLIERE (23120)18 Epagnat, célibataire, née à Limoges (87000) le 19 mai 1989, de nationalité française. A cédé à Mme Léa Marie-Jeanine BASSET, Esthéticienne, demeurant à Aubusson (23200) 6 Rue Emile Zola - Logement 26, célibataire, née à Limoges (87000) le 8 octobre 2001, de nationalité française. Un fonds artisanal d'institut de beauté connu sous le nom de UN INSTANT A SOI situé et exploité à Aubusson (Creuse) 85 Rue Grande. Prix : vingt deux mille cinq cents euros (22.500,00 €)

Prise de possession à compter du 4 Janvier 2022. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Maître Nathalie DROJAT, notaire à Aubusson (23200) 30 Rue Pierre d'Aubusson, dans les dix jours suivant la parution de la vente précitée au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales.

Pour insertion.
Me Nathalie DROJAT

Vente de parcelles boisées



SCP François - Yvernault
Notaires associés
à Bourgneuf (23400)
2 avenue du Petit Bois

Mme BILGIN Mervé résidant 306 route de Seysses 31100 Toulouse cède les parcelles boisées situées à SOUS-PARSAT: AE 242 de 00 ha 14 a 11 ca et AH de 00 ha 20 a 90 ca, au prix de 1200 €. Les frais de la vente s'élèvent à 750 €. Les propriétaires riverains disposent d'un délai de 2 mois à compter de la date de publication pour faire savoir au vendeur, par LRAR ou par remise contre récépissé, leur droit de préférence au prix et conditions mentionnées.

Enquête publique

PREFECTURE DE L'INDRE
Commune de Diou

Par arrêté préfectoral n° 36-2021-12-15-00003 du 15 décembre 2021, une enquête publique est

prescrite du lundi 10 janvier 2022 - 9 h au vendredi 11 février 2022 - 17 h inclus, sur La demande d'autorisation environnementale présentée par Monsieur le Directeur de la SAS DIOU ENERGIES, en vue d'exploiter un parc éolien composé de trois aérogénérateurs et d'un poste de livraison électrique, sur le territoire de la commune de Diou. Le dossier d'enquête publique, comprenant notamment les résumés non techniques de l'étude d'impact et de dangers ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse écrite du pétitionnaire, est consultable :
- sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse suivante : <https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE>
- sur support papier, aux jours et heures habituels d'ouverture du public, à la mairie de Diou : du lundi au mardi de 9 h à 17 h, du jeudi au vendredi de 9 h à 17 h ; Le samedi : de 11 h à 12 h
- sur poste informatique, à la mairie de Diou, aux jours et heures indiqués ci-dessus ;
- sur la plateforme dédiée aux projets soumis à l'étude d'impact : <https://www.projets-environnement.gouv.fr/pages/home/>.

Ce dossier pourra, en cours d'enquête et à la demande du président de la commission d'enquête, être complété par des documents utiles à la bonne information du public. Le public pourra également obtenir des informations sur le projet auprès de M. Thomas TENAILLEAU, chef de projets énergies renouvelables - société VALOREM pour le compte de la SAS DIOU ENERGIES, 213, CRS Victor Hugo - 33 130 BÈGLES ou thomas.tenailleau@valoremenergie.com - 02 28 03 90 00, ou auprès de la préfecture de l'Indre - Direction du développement local et de l'environnement - Bureau de l'environnement - Place de la Victoire et des Alliés - CS 80 583 - 36 019 Châteauroux Cedex. La commission d'enquête est

arrêtée comme suit : Président : M. François HERMIER, juriste, expert agricole et foncier retraité. En cas de défaillance de M. François HERMIER, la présidence de la commission sera assurée par M. Michel FOISEL. Membres titulaires : M. Michel FOISEL, cadre retraité de la fonction publique, M. Gilles BOURROUX, enseignant spécialisé à la retraite. Un membre au moins de la commission d'enquête siègera à la mairie de Diou aux jours et heures de permanence mentionnés ci-après :

- le lundi 10 janvier 2022 - de 9h à 12h
- le samedi 22 janvier 2022 - de 9h à 12h
- le mardi 25 janvier 2022 - de 14h à 17h
- le jeudi 3 février 2022 - de 14h à 17h
- le vendredi 11 février 2022 - de 14h à 17h.

Afin d'assurer une permanence, la mairie de Diou sera exceptionnellement ouverte le samedi 22 janvier 2022 de 9 h à 12 h. Un avis d'enquête publique est affiché sur les lieux prévus pour la réalisation du projet par le pétitionnaire, à la mairie de Diou, commune siège de l'enquête publique ainsi que dans les mairies de Giroux, Les Bordes, Lizeray, Luçay-le-Libre, Migny, Paudy, Reuilly, Sainte-Lizaigne, Saint-Pierre-de-Jards, communes de l'Indre, et Chéry, Lazenay, Poisieux, communes du Cher. Il est également publié sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse : <https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE>. À l'issue de la procédure, le Préfet de l'Indre prendra, soit un arrêté de refus d'autorisation, soit un arrêté d'autorisation, assorti de prescriptions à respecter. Le public est appelé à respecter scrupuleusement les consignes sanitaires affichées en mairie (port du masque obligatoire, lavage des mains au gel hydroalcoolique, nettoyage du matériel utilisé...). Les entretiens sont limités à deux personnes à la fois (un couple est égal à deux personnes).

public dans les meilleurs délais sur ce site internet de registre dématérialisé à l'adresse <https://www.registredemat.fr/parc-eolien-diou> ; sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le président de la commission d'enquête à la mairie de Diou ; par correspondance à la mairie de Diou, 302, place François-Brûlé, 36 260 Diou - à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête. Les contributions du public reçues avant le lundi 10 janvier 2022 - 9h et après le vendredi 11 février 2022 - 17h ne seront pas prises en compte. Les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête. Les rapports, conclusions et avis de la commission d'enquête seront consultables pendant un an à compter de la clôture d'enquête publique à la mairie de Diou, à la préfecture de l'Indre, Bureau de l'environnement (sur rendez-vous) et sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse :

<https://www.indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE>

À l'issue de la procédure, le Préfet de l'Indre prendra, soit un arrêté de refus d'autorisation, soit un arrêté d'autorisation, assorti de prescriptions à respecter. Le public est appelé à respecter scrupuleusement les consignes sanitaires affichées en mairie (port du masque obligatoire, lavage des mains au gel hydroalcoolique, nettoyage du matériel utilisé...). Les entretiens sont limités à deux personnes à la fois (un couple est égal à deux personnes).

L'Écho du Berry
RETROUVEZ-NOUS SUR

Vous ne vous êtes jamais abonné(e) à un journal ?

Vous n'êtes plus abonné(e) à un journal depuis plus de 3 ans ?

ABONNEZ-VOUS DÈS À PRÉSENT À L'Écho du Berry

ET BÉNÉFICIEZ D'UN CRÉDIT D'IMPÔT SUR LE REVENU DE

30% SUR VOTRE NOUVEL ABONNEMENT*

Pour soutenir la presse d'information politique et générale fortement impactée par la crise sanitaire et favoriser la lecture, l'État a mis en place une aide exceptionnelle au premier abonnement à un journal



FORMULE 1 AN À 71 € (50 numéros dont le spécial août)
3 numéros gratuits

soit 49,70€ l'abonnement d'un an crédit d'impôt déduit

→ **21,30 €**
de crédit d'impôt

FORMULE 2 ANS À 138 € (100 numéros)
10 numéros gratuits

soit 96,60€ l'abonnement de 2 ans crédit d'impôt déduit

→ **41,40 €**
de crédit d'impôt équivalent à plus de 6 mois d'abonnement

FORMULE 3 ANS À 208 € (150 numéros)
15 numéros gratuits

soit 145,60€ l'abonnement de 3 ans crédit d'impôt déduit

→ **62,40 €**
de crédit d'impôt

FORMULE 4 ANS À 276 € (200 numéros)
20 numéros gratuits

soit 193,20€ l'abonnement de 4 ans crédit d'impôt déduit

→ **82,80 €**
de crédit d'impôt équivalent à plus d'un an d'abonnement

M., Mme Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Commune _____

Tél. _____ Mail _____

→ Je souhaite profiter de cette offre et recevoir :

L'édition de l'Indre et du nord Creuse de L'Écho du Berry

L'édition du Cher et de la forêt de Tronçais de L'Écho du Berry

1 an - 71 € 2 ans - 138 €

3 ans - 208 € 4 ans - 276 €

Cochez la formule choisie

→ Je joins un chèque correspondant à mon abonnement (71 €, 138 €, 208 € ou 276 €)

Bulletin à retourner à L'Écho du Berry
Service Abonnement - BP 318 - 36400 LA CHÂTRE

*CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

• Offre limitée à un abonnement par foyer fiscal (sans condition de revenu) et réservée aux personnes n'ayant pas souscrit à un abonnement à un journal d'information politique et générale depuis trois ans.

• Le crédit d'impôt est réservé aux personnes physiques résidentes en France (les personnes morales et associations ne sont pas éligibles) et limité à un seul abonnement. Il sera possible d'en bénéficier une seule fois et pour un seul titre pour chaque foyer fiscal.

• L'abonnement d'une durée minimale de 12 mois peut être souscrit au bénéfice d'un tiers, à la condition qu'il s'agisse bien d'un premier abonnement pour le payeur.

• L'Écho du Berry se chargera de l'établissement et de l'envoi, entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2022, du reçu/crédit d'impôt à la personne ayant souscrit et payé l'abonnement. Si ce crédit excède l'impôt dû, l'excédent sera restitué au contribuable. Renseignements au 02 54 06 11 99.

J'atteste sur l'honneur ne pas avoir souscrit depuis 3 ans à un abonnement à un journal d'information politique et générale.

Date :

Signature